

Photovoltaïque à La Chatre L'Anglin, le désastre

A peine l'enquête publique terminée, avant parution de l'avis du préfet, 7.5Ha de forêts ont été détruits à La Châtre L'Anglin.

Comme à Saint-Marcel, au Pêchereau... Partout, au mépris de l'écologie, du climat, de la biodiversité, des élus peu respectueux déciment notre capital naturel au nom de l'écologie.

Ces projets sont menés dans le silence, avec des objectifs et conditions de réalisation hasardeux. Truffés d'approximations, incertitudes et allégations mensongères, ils montrent leur totale illégitimité, et une volonté dogmatique de greenwashing « quoi qu'il en coûte ».

Lisez le rapport du commissaire enquêteur, c'est édifiant de voir comme notre territoire est maltraité, et comment le projet est incohérent, incomplet... Mais finalement, le projet est déclaré « favorable ».

<https://www.indre.gouv.fr/content/download/28325/192590/file/rapport%20du%20commissaire%20enqu%C3%AAteur.pdf>

Nous dénonçons celles et ceux qui détruisent la planète au prétexte de la sauver.

La biodiversité de notre bocage est notre avenir.

Quand des élus détruisent notre environnement au nom de l'écologie, nous estimons qu'il faut agir. **Contactez vos élus et demandez-leur de restaurer l'environnement qu'ils ont détruit.**

Ce projet fait partie de la CdC MOVA :

<https://cdc-mova.fr/>

Sur la commune de La ChâtreL'Anglin :

<http://www.la-chatre-langlin.fr/>

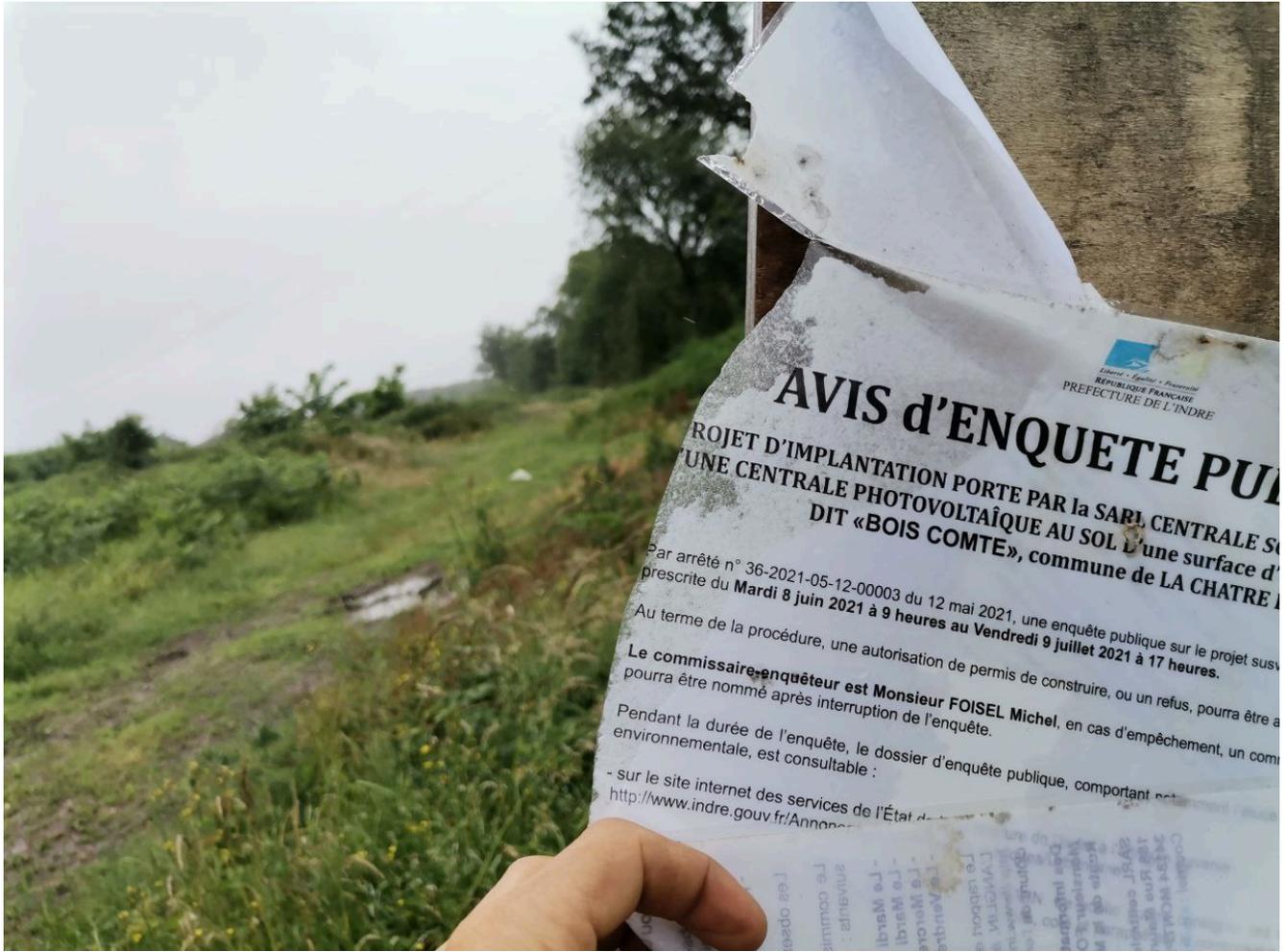
Indignez-vous aussi auprès des communes de Saint-Marcel et Le Pêchereau, (CdC Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse) qui ont fait pareil sur leurs terres, en détruisant les espaces naturels communaux pour en faire des champs photovoltaïques au nom de l'écologie. **Résultat : une production électrique intermittente qu'il faut pallier l'hiver, au charbon (ou nucléaire, mais ils n'en veulent pas).**

Regardez les dégâts faits sur un champ photovoltaïque, complètement détruit lors du dernier épisode de grêle de juin 2022 :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/saone-et-loire/grele-en-saone-et-loire-le-parc-photovoltaique-de-vitry-en-charollais-detruit-aux-trois-quarts-juste-avant-sa-mise-en-service-2571736.html>

ILS DETRUISENT NOTRE ENVIRONNEMENT POUR RIEN





Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'INDRE

AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET D'IMPLANTATION PORTE PAR la SARL CENTRALE SOLAIRE
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL D'une surface d'environ 10000 m²
DIT «BOIS COMTE», commune de LA CHATRE

Par arrêté n° 36-2021-05-12-00003 du 12 mai 2021, une enquête publique sur le projet sus-mentionné a été prescrite du **Mardi 8 juin 2021 à 9 heures au Vendredi 9 juillet 2021 à 17 heures.**

Au terme de la procédure, une autorisation de permis de construire, ou un refus, pourra être accordé. **Le commissaire-enquêteur est Monsieur FOISEL Michel**, en cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment le dossier de demande de permis de construire, est consultable :

- sur le site internet des services de l'État de la commune de La Chatre : <http://www.indre.gouv.fr/Annonces>

